

Réunion du Comité Syndical du 23 mars 2017

Convoqué le seize mars deux mille dix-sept, le Comité syndical s'est réuni le vingt-trois mars deux mille dix-sept à dix-huit heures pour sa quatre-vingtième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

Quatre-vingtième Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT	Monsieur Roland GRENET
Madame Nadine ALAPETITE	Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Jean-Claude ARESTÉ	Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD
Monsieur Jacques BARBECOT	Monsieur Jean-Maurice HEINRICH
Monsieur José BELDA	Monsieur Michel LACROIX
Madame Martine BELLEROSÉ	Monsieur Alain LAGRU
Madame Jacqueline BOLIS	Monsieur Yves LIGIER
Monsieur Frédéric BONNICHON	Madame Marie-Pierre LORIN
Monsieur Éric BRUN	Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Jean-Pierre BUCHE	Madame Françoise NOUHEN
Madame Josette CAMUS (départ à 18h45)	Monsieur Bertrand PASCIUTO
Monsieur Gérard CHANSARD	Monsieur Alain PAULET
Monsieur Jean-Michel CHARLAT	Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Serge CHARLEMAGNE (départ à 19h27)	Monsieur Pierre PÉCOUL
Madame Cécile CHARREIRE	Monsieur Pascal PIGOT (départ à 19h00)
Monsieur Jacques CHEVALIER	Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Jean-Marie CLÉMENT	Monsieur Yves PRADIER
Monsieur Jean-Paul CUZIN	Monsieur Michel PROSLIER
Monsieur Alain DEAT	Madame Catherine QUEINNEC
Monsieur Laurent DIAS	Madame Anne-Karine QUEMENER
Monsieur Gérard DUBOIS	Monsieur Thierry ROUX
Monsieur Yves FAFOURNOUX (départ à 19h15)	Monsieur Serge TOURET
Madame Chantal FAVRE-MOULIN (à partir de 19h15)	Monsieur Bruno VALLADIER
Madame Stéphanie FLORI-DUTOUR	Monsieur Guillaume VIMONT (à partir de 19h)
Monsieur Philippe GAILLARD	Monsieur René VINZIO
Madame Blandine GALLIOT	Monsieur Nicolas WEINMEISTER
Monsieur Roger GARDES	

Avaient donné pouvoir :

Madame Emmanuelle BELETTE	à	Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Cyril CINEUX	à	Madame Martine BELLEROSE
Madame Marie-Jeanne RAYNAL	à	Monsieur Jacques CHEVALIER
Madame Josette CAMUS (à partir de 18h45)	à	Monsieur Bertrand PASCIUTO
Monsieur Pascal PIGOT (à partir de 19h00)	à	Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Jean-Henri PALLANCHE	à	Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Gilles VOLDOIRE	à	Monsieur Jean-Pierre BUCHE
Monsieur Jacques LAMY	à	Monsieur Thierry ROUX
Monsieur Marc REGNOUX	à	Monsieur Alain PAULET
Monsieur Mohand HAMOUMOU	à	Monsieur Gérard DUBOIS

Étaient excusés / absents :

Madame Pascale AMEIL	Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Jérôme AUSLENDER	Monsieur Grégory LÉPÉE
Monsieur Jacques BEAUJON	Monsieur Christian MÉLIS
Madame Emmanuelle BELETTE	Monsieur Alexandre PAGÈS
Monsieur Michel BEYSSI	Monsieur Jean-Henri PALLANCHE
Monsieur Olivier BIANCHI	Monsieur Gérard PERRODIN
Monsieur Roland BLANCHET	Monsieur Hervé PRONONCE
Monsieur Éric BRUN	Madame Marie-Jeanne RAYNAL
Monsieur Cyril CINEUX	Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Philippe COULON	Monsieur François RUDEL
Monsieur Jean-Christian COURCHINOX	Monsieur Christian SIMONET
Monsieur Joël DERRÉ	Madame Bernadette TROQUET
Madame Stéphanie DUBIEN	Madame Marie-José TROTE
Madame Martine FAUCHER	Madame Marie-Christine VALLENET
Madame Hélène FEDERSPIEL	Monsieur Alain VASSORT
Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING	Monsieur Gérard VIALAT
Monsieur Mohand HAMOUMOU	Monsieur Gilles VOLDOIRE
Monsieur Jacques LAMY	

Monsieur le Président de séance constate que le quorum est atteint.

Taux de Cotisations Exercice 2017

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que les statuts du PETR Le Grand Clermont prévoient à l'article 5 :

« Les recettes du PETR sont celles fixées à l'article L 5212-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La contribution des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale adhérents est calculée au prorata de la population totale de chacun d'eux comprise à l'intérieur du périmètre du PETR, selon un taux fixé annuellement.

Conformément à l'article L 5111-1 du CGCT, les modalités de remboursement des frais liés au fonctionnement du service unifié font l'objet d'une convention avec les cocontractants. »

Le taux de cotisation pour l'année 2016 s'élevait à 1,70 € par habitant.

Le recensement de la population de 2014 devient la référence (conformément au décret n° 2016-1986 du 30 décembre 2016).

Le Président propose de maintenir le taux de cotisation à 1,70 € par habitant pour l'année 2017 et d'approuver les montants de cotisation, tels que présentés dans le tableau ci-après.

TABLEAU DES COTISATIONS ANNEE 2017

EPCI	Pop 2013	1,70 €/hab	
		Cotizat° 2016	Cotizat° 2017
Billom Communauté	7 057	11 997	25 940
	18 691	31 775	44 098
Clermont Auvergne Métropole	291 433	495 436	291 813
Mond'Arverne	20 752	35 278	40 479
	12 015	20 426	68 814
	7 939	13 496	
Riom, Limagne et Volcans	15 116	25 697	67 364
	33 827	57 506	114 519
	17 790	30 243	
TOTAL	424 620	721 854	425 596
			723 513

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver les taux et montants de cotisation pour l'exercice 2017, tels que présentés par Monsieur le Président.

À Clermont-Ferrand, lundi 03 avril 2017.

Dominique ADENOT,
Président.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20170323-23032017_488-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2017
Publication : 14/04/2017